



**Haïti : Action de Lumière
des Enfants**

–
Solidarité Internationale

Communiqué No 10

Merci pour votre générosité !

A ce jour, 14 Décembre 2016,

nous avons pu grâce à vos dons et parrainages

aider nos partenaires haïtiens pour une valeur

totale de près de 155 000 €

**Datez vos chèques de 2016 et envoyez les avant le 10
Janvier 2017 pour bénéficier de la déduction fiscale au
titre de vos revenus 2016.**

La situation globale en Haïti :

Nous sommes retournés en Haïti fin Novembre 2016 pour une mission de deux semaines. Nous étions à nouveau en pleine période électorale car l'élection présidentielle de fin 2015 a été invalidée.

Depuis un an, les progrès stagnent en raison des pouvoirs limités du gouvernement intérimaire. En dehors de l'amélioration des voies de circulation, essentielle au développement (des villes importantes comme le Cap Haïtien ou Port de Paix sont encore mal desservies), les progrès sont modestes et on observe même une régression en matière de propreté (ramassage des ordures presque inexistant) et de scolarisation (le programme de scolarisation gratuite et obligatoire du président Martelly marque un pas car les classes sont surpeuplées, les enseignants sous-formés et souvent sans salaire...).

La sécurité s'est un peu améliorée, notamment au niveau des kidnappings. Malgré cela, la situation de nombreux enfants et de mères reste très précaire en raison de la surnatalité, l'absence d'emploi, la difficulté d'accès aux soins, le prix élevé des matières premières et l'obligation pour la majorité des mères d'élever leurs enfants toutes seules. L'ouragan Matthew a fait en Septembre des dégâts considérables dans le Sud du Pays, détruisant les habitations, balayant les récoltes. De nombreuses écoles sont encore fermées à ce jour car elles logent les sans-abris, et les conséquences économiques et sanitaires (malnutrition, choléra) de l'ouragan vont hélas s'inscrire dans la durée.

Le point site par site :

1. Port de Paix :

Port de Paix, cinquième ville d'Haïti, 250 000 habitants, est très enclavée et bénéficie très peu de l'aide de l'Etat haïtien et de la communauté internationale. Elle est de fait encore plus pauvre que Port au Prince et notre aide aux enfants de la communauté des

sœurs lassaliennes est Indispensable à leur hébergement dans cette belle maison d'enfants et à leur scolarisation. Frère Hermann nous a clairement rappelé que, sans notre aide ni celle du Programme Alimentaire Mondial (PAM), ils seraient contraints de remettre la plupart de ces enfants à leurs familles, malheureusement incapables de les nourrir, soigner et scolariser.



Stécha, parrainée chez les Sœurs

Il reste environ 30 enfants au foyer, exclusivement des filles. Pour mémoire, ces enfants sont pour partie des orphelins de Port au Prince qui ont perdu leurs parents lors du séisme, et pour l'autre partie des enfants de familles défavorisées de Port de Paix. Ils sont logés, nourris, habillés et scolarisés par les Sœurs. Le dispensaire continue de fonctionner grâce à Sœur Linda, infirmière.

Lumière des Enfants organise le parrainage de 27 de ces enfants.

Nous avons pu les rencontrer, les filmer et leur donner les lettres et petits colis confiés par leurs parrains.

Nous continuons à payer le salaire d'une nounou et d'un responsable parrainage (Sœur Sauvanie, qui remplace Junior).

Sœur Sauvanie été souffrante en 2016 et cela explique le peu de nouvelles que nous avons eu au cours de l'année pour les parrains. Nous vous prions de nous en excuser et espérons que les choses se passeront mieux cette année.

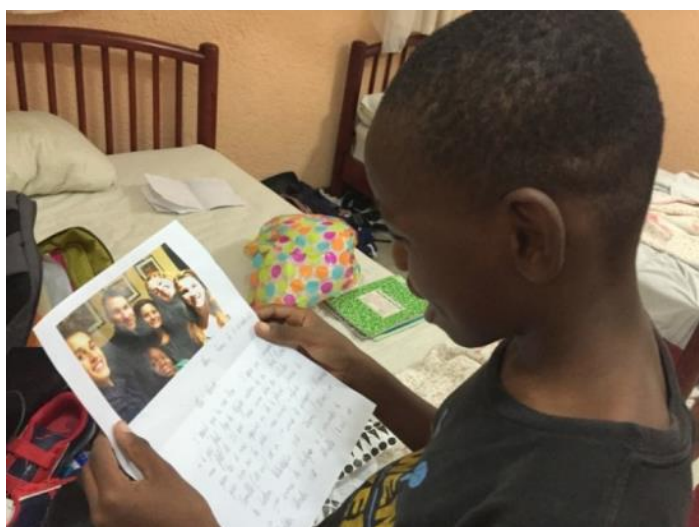
Nous avons également fait un petit don de 150 dollars pour l'achat de craies.

Nous allons aussi continuer grâce à un généreux donateur à **payer les frais d'inscription à l'université d'une dizaine élèves** de l'île de la Tortue, encore plus déshéritée. Ces élèves rendent de nombreux services à l'école et au foyer des Sœurs.

Le nouveau collège construit à côté de l'école des Sœurs, qui accueille 500 élèves de la région et 30 professeurs, et que l'état Haïtien devait financer, fonctionne sans presque aucun financement depuis deux ans ! Les premiers salaires ont été payés, mais seulement aux trois professeurs officiellement nommés...

2. Crèche Maison des Anges :

Cette maison d'enfants est la plus connue en Europe et bénéficie de l'aide de plusieurs pays (Allemagne, Suisse, France). Malgré cela, les directeurs Gladys et son mari Leslie font face chaque fin de mois aux plus grandes difficultés pour boucler leur budget. Il faut dire qu'ils doivent s'occuper d'une centaine d'enfants dont une quinzaine d'adolescents ! Nous avons rencontré les **deux adolescents parrainés**, non adoptables, confiés par l'Etat haïtien à Gladys suite à la fermeture administrative des orphelinats qui les hébergeaient.



David et Christella, parrainés à Maison des Anges

Nous avons également **versé la somme de 1000 €** à Maison des Anges. Nous avons enfin confié à l'excellente infirmerie de Gladys **des médicaments et du matériel de perfusion.**

3. Crèche Bon Berger de Fatima :

Cette plus petite maison d'enfants (une quarantaine) connaît encore des difficultés. Elle manque beaucoup de moyens. Certains enfants sont encore trop dénutris. Le virement trimestriel de Lumière des Enfants est très attendu par les directrices Evena et Ilya.

Nous continuons à payer le salaire de deux nounous, la cuisinière, et de l'infirmière.

Nous avons également acheté sur place pour 250 Euros de lait en poudre et autant de riz, car les réserves étaient au plus bas.



Evena et le lait

Depuis deux ans, **nous parrainons les 5 enfants** les plus âgés (9 à 20 ans) de cette structure, qui ne sont pas adoptables. Nous avons rencontré ces 5 filleuls, leur avons remis les cadeaux de leurs parrains. Les parrains recevront bientôt une petite interview video de l'enfant qu'ils soutiennent (comme pour tous les enfants parrainés).



Louisemene, 20 ans, étudiante laborantine, parrainée à BBDF

4. Fondation Enfant Jésus :

Nous avons séjourné à Kenscoff chez Gina et Lucien (Directeurs de la Fondation). La maison d'enfants accueille 60 enfants dont certains sont atteints de pathologies lourdes (HIV, cécité, drépanocytose, hydrocéphalie). Nous avons pu constater comme l'an dernier des progrès dans les aménagements de la crèche : nouveaux réfectoire, salle de classe, buanderie et cuisine.

Malheureusement l'ouragan Matthew a fait de nombreux dégâts (toitures, potager, dégâts des eaux, arbres tombés sur les bâtiments), qui sont en cours de réparation, notamment grâce à votre générosité lors de **notre opération Matthew qui a rapporté 6500 €**.

En effet Lucien a attendu notre premier virement pour commander les premiers matériels de réparation. Deux volontaires canadiens étaient sur place pour aider.



Avant Matthew cette buanderie était couverte...

Nous continuons le **parrainage « médical » de 4 de ces enfants** pour aider la structure à leur prodiguer les meilleurs soins. L'un d'entre eux est malheureusement décédé des conséquences d'une hydrocéphalie et son parrainage va maintenant à un autre enfant.

Puis nous nous sommes rendus à Lamardelle, cœur des actions sociales de la Fondation Enfant Jésus.

La clinique est à nouveau fonctionnelle depuis Janvier 2016. La route qui la jouxte a été une nouvelle fois inondée lors de l'ouragan, et il va falloir construire un mur de soutènement car les bâtiments sont menacés par une nouvelle crue.



La chapelle comme la clinique sont désormais au bord du ravin laissé par l'ouragan

On y soigne principalement des cas de dénutrition, de paludisme, de typhoïde, d'infections cutanées et gynécologiques. Les cas de choléra, redoutés après l'ouragan, sont heureusement assez rares. Les accouchements seront bientôt possibles au sein de la clinique. On y forme des matrones (sages-femmes à domicile), et un programme de vaccinations, d'hygiène, de nutrition et de planning familial fonctionne depuis l'ouverture il y a 4 ans (Lumière des Enfants avait participé aux frais de construction). Nous leur avons **donné du matériel d'examen gynécologique**.

L'école de Lamardelle scolarise et nourrit toujours gratuitement plus de 484 enfants de la zone, dont beaucoup seraient malnutris, déscolarisés voire abandonnés sans cette action. Une cinquantaine manque à l'appel depuis l'ouragan Matthew, leur maison ayant été détruite ou gravement endommagée. Ils réintégreront l'école plus tard s'ils n'ont pas été contraints à déménager loin de la zone.

Nous sommes passés cette année de **9 à 13 parrainages d'enfants de l'école de Lamardelle**. Nous cherchons **10 autres parrains** pour cette structure très bien organisée.



Les enfants parrainés de l'école de Lamardelle

Nous les avons interviewés et leur avons remis les cadeaux de leurs parrains. Malheureusement deux d'entre eux étaient absents car ils ne sont pas encore retournés à l'école depuis l'ouragan. Nous aurons bientôt plus de nouvelles d'eux.

Appel aux dons et aux parrainages :

Hélas, les dons ont beaucoup baissé depuis le séisme de 2010 et notre réserve est épuisée. Nous organisons des événements (marchés de Noël, concerts, vente d'artisanat) mais cela ne suffit pas.

Il y a quelques jours la chorale Intermède a chanté à Vannes pour notre association et nous avons récolté **730 € de dons**.

L'arrêt du versement des salaires à Bon Berger de Fatima ou à Port de Paix notamment, mettrait les enfants de ces structures en péril.

Cette année encore, nous mettons l'accent autant sur les dons que sur les parrainages.

Le fonctionnement des parrainages est expliqué sur la dernière page. Au verso, vous trouverez le bulletin de don ou de parrainage.

Nous sommes passés l'an dernier de 43 à 51 parrainages et avons enregistré 7000 € de dons, auxquels s'ajoutent les 6500 € de l'opération ouragan Matthew.

Nous espérons **passer en quelques mois à 60 parrainages**.

Merci de relayer ce communiqué à vos proches, le bouche à oreille étant essentiel dans ce domaine.

Rappelez-leur que notre association est composée exclusivement de bénévoles, que nous connaissons bien nos partenaires haïtiens et nous portons garants de leur honnêteté et de leur professionnalisme.

Nous nous engageons à envoyer un communiqué détaillé à tous nos donateurs une fois par an, qui explique l'usage que nous avons fait de leur don, et des nouvelles des filleuls trois fois par an.

Rappelez-leur enfin que Lumière des Enfants étant un organisme reconnu d'«aide aux personnes en difficulté», **les dons donnent droit à une réduction d'impôt de 75% du montant du don** (jusqu'à 529 € de réduction, 66% au-delà). **Un don de 100 € ne revient ainsi qu'à 25 €** pour un donateur imposable.

De même, **un parrainage à 20 € par mois revient à 5€ par mois** si vous êtes imposable : n'hésitez donc pas à parrainer deux enfants !

Enfin, **les entreprises donatrices sont considérées comme mécènes et bénéficient d'une déduction de 66% du montant de leur don**.

Astuce : datez votre chèque de 2016 et faites-le nous parvenir **avant le 10 Janvier 2017** pour en bénéficier dès votre prochaine déclaration de revenus.

Merci encore aux parrains (les photos et vidéos arrivent bientôt !) et à tous ceux qui nous soutiennent.

Sébastien Devulder.



Au milieu de nulle part...

Parrainer en Haïti avec Lumière des Enfants,

C'est offrir à un enfant défavorisé la possibilité de :

- bénéficier d'une scolarisation, en couvrant ses frais d'inscription, de matériel scolaire, d'uniforme.
- être logé dans des conditions salubres (participation au paiement du loyer de la maison d'enfants).
- manger un ou deux repas chauds par jour.
- surveiller son état de santé et le soigner.
- bénéficier d'un traitement et d'un suivi adapté à une pathologie sévère (pour la crèche de Kenscoff, enfants porteurs du HIV notamment)
- profiter de l'attention d'un personnel compétent et en nombre suffisant (paiement du salaire de nounous, infirmière, cuisinière, instituteur).
- aider sa famille (s'il est encore à la charge de sa famille) lors d'un problème d'argent ponctuel.
- permettre à sa maman de travailler en scolarisant gratuitement son enfant dès le plus jeune âge, afin de subvenir à ses besoins et de prévenir le risque d'abandon.



Ils peuvent être des enfants confiés par leurs parents, orphelins ou vivant dans des familles très pauvres. Ils sont âgés de 4 à 18 ans. Le cas des enfants de Kenscoff est différent car il s'agira surtout d'un parrainage « médical » destiné à pourvoir aux soins coûteux de ces enfants. Il pourra s'agir de nourrissons et vous aurez alors des nouvelles de l'évolution de leur santé et de leur développement.

- Sauf à Kenscoff, ces enfants ne sont pas adoptables. Malgré tout, il peut arriver que l'enfant quitte la structure (fin des études, retour dans sa famille). Nous essaierons au cas par cas de maintenir le parrainage ou proposerons le relais par un autre parrainage.
- L'argent du parrainage sert à tous les enfants de la communauté dans laquelle il vit, afin de ne pas créer d'inégalités. Mais le lien parrain-filleul reste individuel par l'échange de nouvelles et le petit colis annuel (que nous distribuons discrètement, en essayant de faire en plus un cadeau collectif dont profiteront aussi les enfants non parrainés).

Le parrainage consiste en un virement mensuel de 20 € à Lumière des Enfants, dont 75% sont déductibles de vos impôts (si vous êtes imposable), ce qui vous coûte dans ce cas 5 € par mois. N'hésitez donc pas à parrainer deux enfants !

Vous recevrez des nouvelles au moins trois fois par an :

messages personnels de l'enfant, suivi de son évolution, photos, bulletin scolaire ...Vous pourrez lui communiquer régulièrement des messages d'encouragement (c'est très important), des photos, et un petit colis par an.



- Les enfants concernés sont hébergés ou scolarisés dans 5 structures très différentes (Port de Paix, Lamardelle, Bon Berger de Fatima, Kenscoff, Maison des Anges).





- BULLETIN D'AIDE OU DE PARRAINAGE -
à renvoyer à "LUMIÈRE DES ENFANTS" (Sklerder ar Vugale)
5, place Saint Yves - Ker Uhel 22300 LANNION

OUI, je souhaite soutenir l'Organisme "Lumière des Enfants – Solidarité Internationale"
dans ses actions en faveur des enfants d'Haïti.

Barrer les lignes inutiles : Je soutiens l'action de "Lumière des Enfants"

- 1°) par un don unique (chèque) de €
- 2°) par un don récurrent de € par mois (prélèvement chaque mois).
- 3°) par le parrainage individuel (hébergement, scolarité) d'un enfant de Port de Paix, de Lamardelle, de Tabarre, de Maison des Anges ou de Kenscoff (parrainage médical) pour un montant de 20 € par mois (prélèvement mensuel).
- 4°) par le parrainage individuel de deux enfants de ces maisons d'enfants pour un montant de 40 € mensuel.

Un reçu fiscal vous sera adressé en début d'année prochaine, à joindre à votre déclaration de revenus.

Rappel : votre don vous donne droit à une déduction fiscale de 75% du montant du don.

NOM : _____ **PRENOM :** _____

ADRESSE : _____

ADRESSE EMAIL pour recevoir nos prochains communiqués : _____

Pour les prélèvements, prière de compléter la partie ci-dessous et de joindre obligatoirement **UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** récent.

MANDAT de Prélèvement SEPA



LUMIERE DES ENFANTS

Référence unique du mandat : _____

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) LUMIERE DES ENFANTS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LUMIERE DES ENFANTS.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Veuillez compléter les champs marqués*

Votre Nom * _____
Nom / Prénoms du débiteur

Votre adresse * _____
Numéro et nom de la rue
* _____ * _____
Code postal _____ Ville _____

Les coordonnées de votre compte * _____
Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number) : 27 caractères
* _____
Code international d'identification de votre banque – BIC (Bank Identifier code) : 11 caractères

Nom du créancier *LUMIERE DES ENFANTS
Nom du créancier
* FR39ECH458312
Identifiant SEPA du créancier (ICS)
*5 PLACE SAINT YVES
Numéro et nom de la rue
* 22300 *LANNION
Code Postal _____ Ville _____
* FRANCE
Pays

Type de paiement *Paiement récurrent / répétitif Paiement ponctuel

Signé à _____ le _____
Lieu _____ Date _____

Signature(s) :

Veuillez signer ici *

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.